



Union Nationale de Syndicats des Corps Economie-Industrie

Immeuble Atrium - 5 Place des Vins de France - 75573 PARIS Cedex 12

Tél: 01.53.44.27.01 / 07.86.08.03.03 – Fax : 01.53.44.29.41

Email: yohann.mabrier@syndicats.finances.gouv.fr – Site: <http://unsp-fo.com>

Monsieur Jean-Christophe NIEL
Directeur Général
Autorité de Sûreté Nucléaire
15 Rue Louis Lejeune - CS 70013
92541 MONTROUGE Cedex

PARIS, le 29 mai 2015

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente et conformément aux articles. L.521-2 à L.521-6 du code du travail, l'UNSP-FO souhaite déposer un préavis de grève pour la journée du 5 juin 2015.

Par cette action, nous souhaitons offrir aux inspecteurs du travail exerçant à l'ASN la possibilité de soutenir le mouvement initié par les fédérations syndicales du Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et du dialogue social concernant l'affaire dite « Téfal ».

Vous trouverez ci-joint le préavis déposé par ces fédérations syndicales reprenant leurs revendications, la principale étant la défense de l'indépendance de l'inspection du travail.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général de l'UNSP-FO



Yohann MABRIER

Les organisations syndicales du Ministère du Travail



PREAVIS DE GREVE

Notre collègue Laura PFEIFFER, inspectrice du travail est citée à comparaitre devant le tribunal correctionnel pour n'avoir fait que son travail.

Pour défendre l'indépendance de l'Inspection du Travail.

Pour la protection des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions et l'abandon des poursuites.

Les organisations syndicales CGT SNTEFP, SNUTEFE-FSU – SUD Travail solidaires - CNT ministère du Travail et FO TEFP déposent un préavis de grève pour la journée du 5 juin 2015.

Elles demandent au Ministre du Travail

- *le soutien public, ferme et entier de M. Rebsamen à notre collègue Laura Pfeiffer ;*
- *la condamnation publique des agissements de l'entreprise TEFAL à l'encontre de notre collègue ;*
- *qu'il se prononce pour l'abandon des poursuites pour recel et violation du secret professionnel ;*
- *le rappel public du principe d'indépendance des agents de contrôle par M. Rebsamen ;*
- *qu'il adresse un courrier à Mme Taubira, Ministre de la Justice, garde des Sceaux, condamnant les déclarations publiques à la presse du Procureur d'Annecy qui voit dans ce procès l'occasion « d'un rappel à l'ordre pour [notre] corps... » et « ...une occasion de faire le ménage » à l'inspection du travail !*
- *La protection fonctionnelle immédiate pour Laura ;*
- *La reconnaissance des arrêts de travail de Laura comme accidents de service »*

Paris, le 23 mai 2015

**Pour les organisations signataires,
Martine CORNELOUP,
Secrétaire nationale CGT SNTEFP**